



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250108-DELIB5_08012025-DE



Date de transmission de la convocation : 31 décembre 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022 ET 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE (délibération n° 5-08/01/2025)

Stéphane COURPOTIN rappelle que les rapports d'activités 2022 et 2023 de la Communauté de Communes du Perche ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance.

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal les points essentiels de ces rapports d'activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la présentation des rapports d'activités 2022 et 2023 de la Communauté de Communes du Perche.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/01/2025 et de la publication le 20/01/2025
Fait à ARCISSES, le 17/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

